



COMPASSION IN WORLD FARMING

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

22 rue du Sentier
75002 - PARIS

808 396 907 RCS PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 mars 2026

Juris Consultants – Société de Commissariat aux Comptes

3 Avenue du Général de Gaulle – Zac du Long Rayage - 91090 LISSES – Tél. : +33 (0)1 60 89 87 50 – Mail : contact-ae@crowe-fideliance.fr

Société inscrite auprès de la compagnie Régionale de Paris.

SASU au capital de 40 000 € - 323 858 621 RCS Evry – SIRET 323 858 621 00028 – APE 6920Z

TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR13 323 858 621

Fideliance est un membre indépendant de Crowe Global. Chaque cabinet membre est une entité commerciale indépendante.

A l'Assemblée Générale des Membres de l'Association,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association COMPASSION IN WORLD FARMING FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « Règles et méthodes comptables – Changement réglementation comptable » de l'annexe des comptes annuels, relative à l'application du nouveau PCG, ANC n°2022-06 du 5 novembre 2022 et de plus particulièrement des impacts sur le traitement des charges exceptionnelles et des transferts de charges.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné ci-dessus, la note « Règles et méthodes comptables – Changement réglementation comptable » de l'annexe expose le changement de méthode comptable survenu au cours de l'exercice résultant de la première application du règlement ANC 2022-06 du 5 novembre 2022 relatif au nouveau plan comptable. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Lisses, le 4 septembre 2026

Le Commissaire aux comptes
JURIS CONSULTANTS
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Jonathan MARION
Associé Signataire

Signé par :

CE97165148A847E...

ANNEXE : DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Asso ANC N° 2018-06 (CEG)

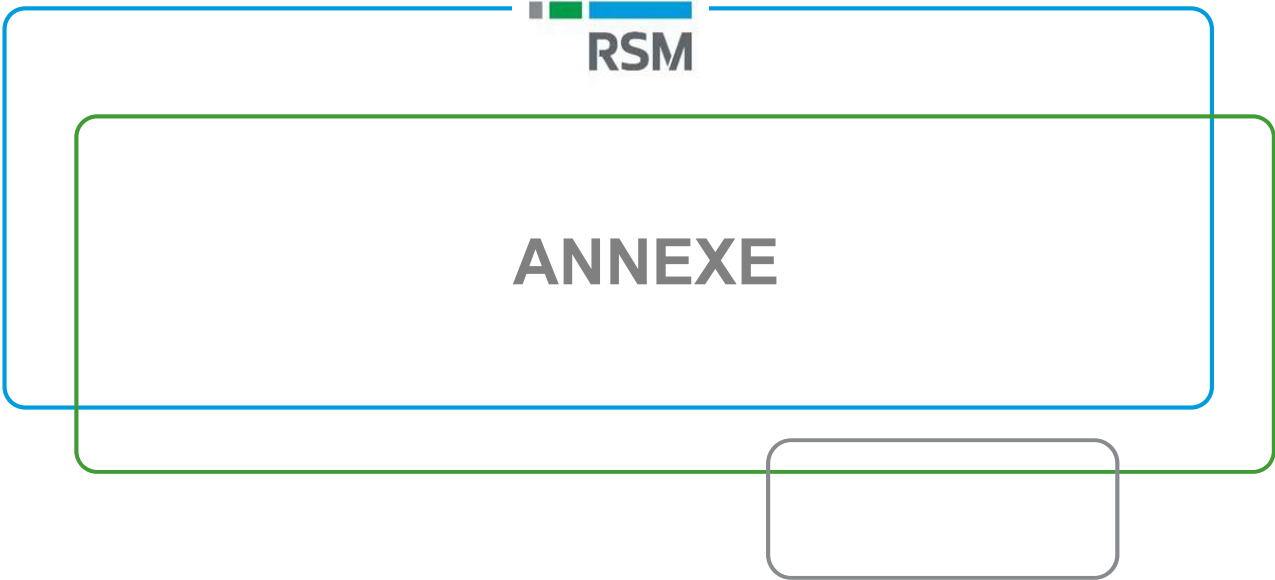
	Gross	Depreciations Amortizations	Net 03/31/2026	Net 03/31/2025
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	47 218,05	37 584,37	9 633,68	19 332,46
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	152,50		152,50	152,50
Autres immobilisations financières	17 950,00		17 950,00	17 950,00
Total I	65 320,55	37 584,37	27 736,18	37 434,96
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Créances				
Autres créances	2 257,69		2 257,69	
Divers				
Disponibilités	447 915,47		447 915,47	284 333,99
Charges constatées d'avance	4 626,39		4 626,39	6 979,66
Total II	454 799,55		454 799,55	291 313,65
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	520 120,10	37 584,37	482 535,73	328 748,61

Bilan Asso ANC N° 2018-06 (CEG)

	Net 03/31/2026	Net 03/31/2025
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves		
Report à nouveau	-8 998,55	49 530,81
Excédent ou déficit de l'exercice	182 566,94	-58 529,36
Situation nette (sous-total)	173 568,39	-8 998,55
Total I	173 568,39	-8 998,55
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds dédiés	60 852,00	80 256,00
Total II	60 852,00	80 256,00
PROVISIONS		
Total III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses	2 400,00	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	80 676,72	80 308,81
Dettes fiscales et sociales	160 594,18	171 849,03
Autres dettes	4 444,44	5 333,32
Total IV	248 115,34	257 491,16
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	482 535,73	328 748,61

CDR Asso ANC N°2018-06 (CEG)

	from 04/01/2025 to 03/31/2026 12 months	from 04/01/2024 to 03/31/2025 12 months
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens et de services	5 984,00	
Ventes de prestations services	5 984,00	
Produits de tiers financeurs	1 181 137,63	1 129 180,10
Ressources liées à la générosité du public	1 181 137,63	1 129 180,10
Utilisation des fonds dédiés	19 404,00	1 130,55
Autres produits	159 983,66	247 585,50
Total I	1 366 509,29	1 377 896,15
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	415 121,18	524 905,45
Impôts, taxes et versements assimilés	42 060,82	43 815,47
Salaires et traitements	506 345,56	529 399,54
Charges sociales	211 600,42	248 109,54
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	9 698,40	11 500,57
Reports en fonds dédiés		80 256,00
Autres charges	0,50	
Total II	1 184 826,88	1 437 986,57
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	181 682,41	-60 090,42
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	1 009,81	1 561,06
Différences positives de change	7,92	
Total III	1 017,73	1 561,06
CHARGES FINANCIERES		
Différences négatives de change	59,40	
Total IV	59,40	
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	958,33	1 561,06
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	182 640,74	-58 529,36
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Total V		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	73,80	
Total VI	73,80	
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-73,80	
Total des produits (I + III + V)	1 367 527,02	1 379 457,21
Total des charges ((II + IV + VI + VII + VIII))	1 184 960,08	1 437 986,57
EXCEDENT OU DEFICIT	182 566,94	-58 529,36
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
TOTAL		



Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : COMPASSION IN WORLD FARMING FRANCE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2026, dont le total est de 482 536 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 182 567 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2025 au 31/03/2026.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 09/07/2026 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2026 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Objet social

L'objet social de l'association consiste à :

- penser une agriculture et une alimentation justes et durables, prenant en compte le bien-être animal, les humains et la planète.
- faire reconnaître que la fin de l'élevage intensif est essentielle à une politique agricole et alimentaire mondiale durable et respectueuse du bien-être animal.
- promouvoir, grâce à des activités de plaidoyer et à des campagnes, une législation européenne garantissant de meilleures normes de bien-être animal.
- favoriser, grâce à des partenaires dans le secteur agroalimentaire, une meilleure prise en compte du bien-être animal dans les politiques d'approvisionnement des grands groupes internationaux.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans

* Matériel de bureau, informatique et mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Contributions volontaires

Les contributions volontaires sont valorisées en application du règlement ANC n° 2018-06.

Au cours de cet exercice, il n'y a pas eu de contribution volontaire.

Changement de réglementation comptable

Changement de méthode comptable

Le règlement de l'Autorité des normes comptables n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers s'applique à toute entité soumise aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan comptable général et est applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ce règlement a notamment pour effet :

- L'introduction de la nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel ;
- La suppression de la technique du transfert de charges ;
- La modernisation du plan de comptes et des modèles d'états financiers ;
- L'instauration d'une nouvelle présentation des informations en annexe.

La première application du Règlement correspond au changement de réglementation donc au changement de méthode comptable, y compris lorsque les conséquences de ce changement n'ont d'incidence que sur la présentation des états financiers.

Les dispositions du règlement s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	21 000			21 000
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	26 218			26 218
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	47 218			47 218
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	153			153
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	17 950			17 950
Immobilisations financières	18 103			18 103
ACTIF IMMOBILISE	65 321			65 321

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Durée	Mode	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement						
- Fonds commercial						
- Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles						
- Terrains						
- Constructions sur sol propre						
- Constructions sur sol d'autrui						
- Installations générales, agencement et aménagements des constructions						
- Installations techniques, matériel et outillage industriels						
- Installations générales, agencement et aménagements divers	10 ans	linéaire	8 015	4 200		12 215
- Matériel de transport						
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 à 10 ans	linéaire	19 871	5 499		25 369
- Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles			27 886	9 699		37 584
TOTAL			27 886	9 699		37 584

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 24 834 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	17 950		17 950
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	2 258	2 258	
Charges constatées d'avance	4 626	4 626	
Total	24 834	6 884	17 950
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves		-58 529		-58 529	
Report à Nouveau	49 531			58 529	-8 999
Excédent ou déficit de l'exercice	-58 529	58 529	182 567		182 567
Situation nette	-8 999		182 567		173 568
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	-8 999		182 567		173 568

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires et ressources

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/03/2026
Locations	5 924
TOTAL	5 984

Charges et produits d'exploitation et financiers

Résultat financier

	31/03/2026	31/03/2025
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 010	1 561
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change	8	
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	1 018	1 561
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change	59	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	59	
Résultat financier	958	1 561


COMPTE EMPLOI RESSOURCES 31/03/2026

EMPLOIS	Emplois de N = Compte de résultat	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N	RESSOURCES	Ressources collectées sur N = Compte de résultat	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN DEBUT D'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES			1 – RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC		
1.1. Réalisées en France			1.1. Dons et legs collectés		
- Actions réalisées directement	767 309	1 027 178	- Dons manuels non affectés	1 026 828	
- Versement à d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels affectés		
1.2. Réalisées à l'étranger			- Legs et autres libéralités non affectés	350	
- Actions réalisées directement			- Legs et autres libéralités affectés		
- Versement à d'autres organismes agissant en France			-		
2 - FRAIS DE RECHERCHES DE FONDS			1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public		
2.1. Frais d'appel à la générosité publique (1)	269 170				
2.1. Frais de recherche des autres fonds privés			SOUS TOTAL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC		1 027 178
2.1. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	148 481		2 – AUTRES FONDS PRIVES	329 927	
			3 – SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS		
			4 – AUTRES PRODUITS	10 423	
SOUS TOTAL DES EMPLOIS DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC		1 027 178			
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	1 184 960		I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	1 367 527	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS			II - REPRISES DES PROVISIONS	-	
III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES			III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS		
			IV - VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC		-
IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	182 567		V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		
V – TOTAL GENERAL	1 367 527		V – TOTAL GENERAL	1 367 527	1 027 178
V – Part des acquisitions d' immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public					
VI – Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public					
VII – Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		1 027 178	VI – Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		1 027 178
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE		-
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales			Bénévolat		
Frais de recherche de fonds			Prestations en nature		
Frais de fonctionnement et autres charges			Dons en nature		
Total	-		Total	-	

Note explicative du compte emploi ressources

Les actions réalisées sur l'exercice clôturant au 31/03/2026 s'élèvent à 1,184,960 € et sont financées à hauteur de 1,184,960 € par des dons public, privés, et autres produits.



EMPLOYMENT ACCOUNT RESOURCES 03/31/2026

EMPLOIS	Emplois de N = Income statement	Allocation by use of resources collected from the public used on N	RESOURCES	Resources raised on N = Income statement	Tracking resources collected from the public and used on N
			CARRY-FORWARD OF UNALLOCATED AND UNUSED RESOURCES COLLECTED FROM THE PUBLIC AT THE BEGINNING OF THE FINANCIAL YEAR		
1- SOCIAL MISSIONS			1 - RESOURCES COLLECTED FROM THE PUBLIC		
1.1. In France			1.1. Donations and bequests collected		
- Actions carried out directly	767 309	1 027 178	- Unrestricted manual donations	1 026 828	
- Payment to other organizations operating in France			- Earmarked manual donations		
1.2. Abroad			- Bequests and other unallocated gifts	350	
- Actions carried out directly			- Bequests and other donations affected		
- Payment to other organizations operating in France			1.2. Other products related to the appeal to the generosity of the public		
2 - RESEARCH					
2.1. Costs of appealing to public generosity (1)	269 170				
2.1. Research costs of other private collections					
2.1. Expenses related to the search for subsidies and other public assistance					
3 - OPERATING COSTS	148 481				
			SUBTOTAL RESOURCES COLLECTED FROM THE PUBLIC		1 027 178
			2 - OTHERS PRIVATE FUNDS	329 927	
			3 - GRANTS & OTHER PUBLIC FUNDING	-	
			4 - OTHERS PRODUCTS	10 423	
SUBTOTAL USES OF RESOURCES COLLECTED FROM THE PUBLIC		1 027 178			
I - TOTAL POSTS FOR THE YEAR RECORDED IN THE INCOME STATEMENT	1 184 960		I - TOTAL RESOURCES FOR THE YEAR RECORDED IN THE INCOME STATEMENT	1 367 527	
II - ALLOCATIONS TO PROVISIONS			II - REVERSALS OF PROVISIONS	-	
III - COMMITMENTS TO BE FULFILLED FROM ALLOCATED RESOURCES			III - CARRY-OVER OF UNUSED EARMARKED RESOURCES FROM PRIOR YEARS		
			IV - CHANGE IN DEDICATED FUNDS COLLECTED FROM THE PUBLIC		-
IV - SURPLUS RESOURCES FOR THE YEAR	182 567		V - INSUFFICIENT RESOURCES FOR THE EXERCICE		
V - TOTAL GENERAL	1 367 527		V - TOTAL GENERAL	1 367 527	1 027 178
V - Share of gross capital acquisitions for the year financed by resources collected from the public		-			
VI - Neutralisation of depreciation of fixed assets financed from the first application of the Regulation by resources collected from the public		-			
VII - Total jobs financed by resources collected from the public		1 027 178	VI - Total jobs financed by resources collected from the public		1 027 178
			BALANCE OF UNRESTRICTED AND UNUSED RESOURCES COLLECTED FROM THE PUBLIC AT YEAR-END		-
EVALUATION OF VOLUNTARY CONTRIBUTIONS IN KIND					
Social Missions			Volunteer		
Fundraising fees			Benefits in kind		
Operatinf and other expenses			In-kind donations		
Total	-		Total	-	

Note explicative du compte emploi ressources

The actions carried out for the year ending 31/03/2026 amount to €1,184,960 and are financed to the tune of €1,184,960 by public and private donations, and other products.